

Sans titre

N° 498.- MANDAT.

Mandat apparent.- Prestation de services.- Client se comportant comme le mandataire d'autres clients.- Action en justice.- Division des poursuites (non).-

Lorsqu'il résulte des pièces versées aux débats, notamment des échanges de correspondance entre les parties, que dans le cadre de l'organisation d'un voyage pour plusieurs familles différentes, un seul et unique interlocuteur est intervenu dans les relations avec le prestataire, tant avant qu'après la réalisation de la prestation, il s'ensuit que ce client s'est comporté comme le mandataire des autres participants au voyage et que le prestataire a pu légitimement croire que l'intéressé agissait en vertu d'un mandat donné par les autres membres du groupe.

L'intéressé, qui a laissé créer une apparence de mandat, est mal fondé à solliciter la division des poursuites.

Sans titre

C.A. Versailles (1ère Ch., B), 7
mai 1999

N° 99-823.- M. Dubois c/ société
Voyages M. Gondard

M. Chaix, Pt. - Mmes Métadieu et Le
Boursicot, Conseillers.-